

Motion (3) relative au projet de Loi
portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux
territoires
adoptée par l'Assemblée plénière de l'UNPS,
le 14 mai 2009

Pour l'UNPS, réunie en Assemblée plénière ce jeudi 14 mai, le développement de la coordination et de la coopération entre professionnels de santé est un des principaux éléments d'amélioration de l'organisation des soins et de la qualité des prises en charge des patients.

L'UNPS considère indispensable que l'ensemble des professionnels de santé soient concernés par la coordination des soins et que leurs spécificités soient prises en compte dans le projet de Loi HSPT actuellement en discussion.